



## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

### Extrait du registre des délibérations

### Comité syndical du 20 mars 2024 Délibération n° 2024-08

**Objet de la délibération :** Compte financier unique 2023

**Président :** Patrick MOLINOZ

**Secrétaire de séance :** Laurence PORTE

**Lieu de la réunion :** Venarey-Les Laumes

**Nombre de membres du Comité Syndical :** 47 titulaires (et 47 suppléants)

**Nombre de membres présents :** 34 (dont 32 votants)

**Date de convocation :** 7 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre le vingt mars à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

**Membres présents :** Alain BECARD, Marc GALZENATI, Philippe LUCOTTE, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Jean-Paul QUESTÉ, Joël SOILLY (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

**Membres excusés :** Yves BILBOT (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Graziella GUERRE, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Jean-Marie SIVRY Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD (Terres d'Auxois).

**PAYS AUXOIS MORVAN**

[www.auxoismorvan.fr](http://www.auxoismorvan.fr)

03 80 49 65 09

13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux



Le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2023, vous a été remis. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce CFU illustre les investissements réalisés ou engagés et les actions menées. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique.

Mme Laurence PORTE élue présidente de séance rapporte le Compte Financier Unique de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Patrick MOLINOZ, Président.

Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2023, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	544 658,09 €	543 028,30 €	+ 1 629,79 €	48 629,86 €	<b>+ 50 259,65 €</b>
	Section d'investissement	33 732,64 €	16 200,04 €	+ 17 532,60 €	47 234,41 €	<b>+ 64 767,01 €</b>
	<b>Budget total</b>	<b>578 390,73 €</b>	<b>559 228,34 €</b>	<b>+ 19 162,39€</b>	<b>95 864,27 €</b>	<b>115 026,66 €</b>
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Budget total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Le résultat brut global de clôture 2023 du budget principal est donc de 115 026,66 €.**  
Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser et le cumulé) est de 115 026,66 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,  
Vu le compte financier unique de l'exercice 2023 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan présenté par Mme Laurence PORTE,  
Monsieur le Président ayant quitté la séance, en vertu des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par**

**Pour : 32**  
**Contre :**  
**Abstentions :**

1) Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 pour le Budget principal

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 021-200048544-20240320-2024\_08\_CFU\_23-DE

S<sup>2</sup>LO

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
du Pays de l'Auxois Morvan

*Ampliation adressée à :*

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,  
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*